

Caen, le 13 octobre 2021

Affaire suivie par **Sandrine MERLE**  
*Chargée de mission juridique*  
*Cellule Autorisations*  
*Direction de l'Offre de Soins*  
Mél. : sandrine.merle@ars.sante.fr  
Tél. : 02 31 70 97 70  
Réf:

**Monsieur Sébastien JUMEL**  
**Député de Seine-Maritime**  
Assemblée nationale,  
126 Rue de l'Université,  
75355 Paris 07 SP

**Objet :** Autorisation d'IRM hôpital de Gisors

 Monsieur le Député,

Par courriel du 29 septembre dernier, vous appelez mon attention sur la demande d'autorisation pour un appareil d'IRM déposé, auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS), par le Centre Hospitalier de Gisors.

Le niveau d'équipements d'imagerie de nos territoires normands, comme le prévoit le Projet régional de santé (PRS), constitue une priorité pour améliorer les délais d'accès à un examen diagnostique et ainsi les délais de prise en charge.

Au regard de cet enjeu, début 2021, l'Agence Régionale de Santé de Normandie a ouvert la possibilité d'une reconnaissance de besoins exceptionnels en équipements médicaux lourds pour la région. Cette procédure exceptionnelle permet de modifier le PRS en dehors d'une révision formelle, lorsque des conditions d'urgence et d'impérieuse nécessité sont réunies.

14 nouvelles implantations ont été proposées en région. Plus précisément, sur le territoire de démocratie sanitaire d'Evreux-Vernon, 1 besoin a été identifié pour un appareil d'IRM.

L'ARS a reçu trois dossiers concurrents pour cette implantation disponible, dont 2 dossiers déposés par des établissements membres du GHT Eure-Seine Pays d'Ouche, le Centre Hospitalier de Verneuil d'Avre et Iton et le Centre Hospitalier de Gisors.

Ces dossiers ont été étudiés par mes services et présentés à la Commission Spécialisée de l'Organisation de Soins (CSOS) lors de sa séance du 16 septembre dernier. A l'issue de cette séance, j'ai décidé d'accorder une autorisation, pour une durée de 7 ans, pour un appareil d'IRM au profit du Centre Hospitalier de Gisors, permettant de renforcer l'offre sur ce territoire.

Cet établissement développe un partenariat public-privé dans le cadre de la création d'un Pôle Sectoriel d'Imagerie Médicale (POSIM) permettant de renforcer l'attractivité de son plateau technique et dispose, de ce fait, d'une équipe de radiologues formés assurant des jours de présence sur site. Par ailleurs, ces

radiologues ont une capacité à fédérer et à attirer de jeunes médecins permettant, ainsi, de lutter contre la désertification médicale. L'implantation d'un appareil d'IRM au sein du territoire de Gisors permettra de desservir une population vieillissante éloignée de l'offre d'un équipement de spécialité. De plus, cet appareil d'IRM sera adossé à un service des urgences et à un scanographe à utilisation médicale, permettant de favoriser la substitution vers des examens moins irradiants pour les patients.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

Le Directeur général,

Thomas DEROICHE